

**Proposition de feuille de route pour l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) de l'ICCAT pour le requin peau bleue**

*(Document présenté par l'Union européenne)*

Cette proposition vise à proposer un calendrier pour guider le développement des stratégies de ponction pour le requin peau bleue et à donner suite aux demandes, précédemment incluses dans les recommandations de l'ICCAT, adressées au Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) afin de fournir, si possible, des options de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) avec les points de référence limite, cible et seuil associés pour la gestion de cette espèce dans la zone de la Convention de l'ICCAT (Rec. 16-12, 19-07 et 23-19 de l'ICCAT pour l'Atlantique Nord ; Rec. 19-08 et 23-11 de l'ICCAT pour l'Atlantique Sud).

		<i>Requin peau bleue</i>
<b>2025</b>	Commission lors de sa réunion annuelle	<p>Le SCRS devra informer la Commission, d'ici à 2025, de la faisabilité, du coût et des options pour l'élaboration d'un cadre pour la MSE. Dans le cadre de ces travaux, le SCRS devrait examiner et énumérer les principales sources d'incertitude, issues de la dernière évaluation, qui devraient être prises en compte dans la MSE.</p> <p>La Commission devra examiner les objectifs de gestion opérationnels et les indicateurs de performance pour les CMP</p>
<b>2026 et au-delà*</b>	Intersessions de la Commission	<p>(2026) : Le SCRS finalisera la grille d'incertitude et le conditionnement des OM. Discussion et test des variables qui devraient figurer dans la grille de référence et de celles qui devraient être considérées comme des tests de robustesse.</p> <p>(2026-2027) : Le SCRS travaillera à l'élaboration de CMP au plus tard en 2026. Une sélection des CMP les plus performantes, conformément aux objectifs de gestion de la Commission, devrait être effectuée d'ici à 2027.</p> <p>(2026-2027) : La Commission (Sous-commission 4) se réunira pendant la période intersessions avec la participation du SCRS, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- discuter des CMP, des objectifs de gestion opérationnels et des indicateurs de performance</li> <li>- affiner la ou les CMP ;</li> <li>- recommander des objectifs de gestion opérationnels finaux et identifier des indicateurs de performance</li> </ul> <p>Des réunions des Ambassadeurs auront lieu.</p>
<b>2026 et au-delà*</b>	Développement par le SCRS	
	Mise en œuvre par le SCRS	

		<i>Requin peau bleue</i>
<b>2026 et au-delà*</b>	Commission lors de sa réunion annuelle	(Novembre 2027 ou 2028) : La Commission adoptera une MP  2028 : Le SCRS et la Commission finaliseront le protocole d'EC, qui sera adopté à partir de maintenant.

\* Il est postulé que le plan de travail est accompli comme décrit.